

L'exorciste et les exorcismes dans le contexte actuel de crise spirituelle et économique de notre pays (Cameroun)

Introduction

Pourquoi cette réflexion sur l'exorciste et les exorcismes plutôt que sur un autre sujet ? Tout simplement pour des raisons pastorales urgentes. En effet, tous les lundis et mardis de chaque semaine, quand je suis présent dans le diocèse, je reçois les fidèles et toutes les autres personnes qui désirent me rencontrer comme pasteur. Depuis bientôt dix ans que j'exerce ce ministère d'accueil et d'écoute, je me suis rendu compte que les deux tiers des gens qui viennent me voir ont des problèmes qu'ils lient souvent à l'action du diable. Certains pensent souffrir d'un envoûtement, d'autres d'un mauvais sort qui leur a été jeté, d'autres encore disent être enchaînés par un pouvoir diabolique dont ils souhaitent être délivrés.

D'autre part, faute d'une écoute attentive et d'un discernement pastoral approprié, des prêtres s'érigent très vite en exorcistes non mandatés pour « essayer d'exorciser les patients qui se présentent à eux comme pasteurs ». C'est fort de tout constat que j'ai voulu écrire ces quelques pages pour aider les fidèles à comprendre qui est l'exorciste et en quoi consiste son travail tel que l'Eglise le prescrit. Ces pages s'adressent autant aux fidèles qu'aux pasteurs de notre Eglise particulière de Nkongsamba.

Dans une société en recherche de sens, d'espérance et de paix intérieure, quelle place et quelle importance revêt le ministère de l'exorcisme après lequel tant d'ecclésiastiques courent aujourd'hui sans aucun mandat de leur évêque ? Pourquoi tant de personnes recourent-elles de nos jours aux prêtres pour être « exorcisés » ? De plus en plus de gens aujourd'hui se ressentent comme « envoûtés » et courent vers les désenvoûteurs et autres désensorceleurs . Ils viennent parfois s'adresser à l'Eglise pour être délivrés de ce qu'ils ressentent comme une action malfaisante de Satan à leur endroit, directement ou par personne interposée, par quelqu'un qui leur aurait jeté un « sort »

Le contexte actuel de crise économique de notre société devant un avenir souvent présenté comme catastrophique par beaucoup, la recherche exacerbée d'expériences dans la drogue ou la sexualité libre et désordonnée, une certaine mise à mort de l'homme dans l'avortement, la course après le bonheur proposé par les sectes, créent des fragilités qui ouvrent des portes par où peut se glisser parfois le diable, « l'Embrouilleur » le Malin aux multiples visages. Lui qui, comme un lion rugissant tourne sans cesse autour de nous cherchant qui dévorer.

Mais une fois le constat posé, bien des questions délicates surgissent. Qui est ce Malin ? Un être précis, une entité vivante ? Le théologien averti invitera aussitôt à la prudence. En effet, écrit Karl Barth, « Les démons n'attendent qu'une chose,

spécialement en théologie, c'est qu'on les trouve passionnément intéressants et qu'on les prenne au sérieux, systématiquement si possible ! »

Est-ce alors le simple nom collectif du Mal, du péché, voire des malheurs qui frappent certaines personnes à la manière d'un virus endémique ? Mais l'existence réelle de Satan représente bel et bien, même si elle n'a jamais fait l'objet d'une affirmation explicite du Magistère, rappelle un document de la Congrégation de la Doctrine de la Foi, document daté du 26 juin 1975, une donnée dogmatique rigoureusement contenue dans l'enseignement évangélique de la foi vécue : « Il y va d'une foi constante de l'Eglise, de sa conception de la Rédemption et, au point de départ, de la conscience même de Jésus. » Il y a une autre question qui se pose celle de savoir quels pouvoirs Satan possède sur les hommes. A-t-il vraiment la liberté d'agir vraiment à sa guise ? Mais pourquoi Dieu ne le neutralise-t-il pas définitivement ? Et quels pouvoirs de son côté l'exorciste mandaté par l'Eglise possède-t-il sur les esprits mauvais ? S'il n'est qu'une sorte d'antisorcier comme le pensent souvent les gens qui viennent le consulter, n'est-ce pas mettre le Christ sur le même plan que Satan ? Au fait, quand on vient consulter le prêtre, qu'attend-on réellement de lui ? Aujourd'hui des gens viennent de plus en plus nombreux consulter le prêtre à tel moment de leur vie où ils ont le sentiment obsédant d'être habités par un esprit mauvais.

Parfois ils pensent qu'ils sont envoûtés par quelqu'un qui leur veut du mal. Ils identifient alors ou non ce malfaisant avec un sorcier, un jeteur de sort. Ils font souvent état de phénomènes inexplicables et persistants bruits et déplacements d'objets insolites dans la maison, surtout la nuit, sentiment d'une présence hostile, audition de voix, visions effrayantes etc... Beaucoup ressentent surtout qu'ils sont l'objet d'une série de malheurs et de catastrophes sans logique apparente. Du coup, ils s'interrogent : le Démon ne serait-il pas à l'origine de ces situations et événements traumatisants, lui ou une autre personne en lien avec les puissances mauvaises ?

S'ils viennent trouver le prêtre, c'est souvent en dernière instance, après avoir consulté maints exorcistes de petites Eglises parallèles, guérisseurs, magnétiseurs et autres désensorceleurs. Ils attendent du prêtre qu'ils viennent consulter in extremis des formules magiques instantanément efficaces « *Vade retro Satana ! Arrière Satan !* » Et là se trouve l'erreur courante, car loin d'être un magicien aux procédés plus puissants que la magie d'un autre envoûteur, loin d'être le mandataire d'un Dieu-du-Bien s'opposant à un Dieu-du-Mal et sur le même plan. L'exorciste exerce essentiellement un ministère d'aide, de réconfort et de pacification témoignant surtout de la mission de Salut de l'Eglise et de la Toute-Puissance de Tendresse du Seigneur. Le ministère de l'exorciste apparaît donc comme particulièrement opportun en cette époque qui engendre beaucoup de personnes inquiètes, angoissées et désespérées, et dans cette société anxiogène, en recherche de sens et d'espérance, de guérison et de paix. Sur quelles bases bibliques et sur quelles convictions théologiques le ministère d'exorcisme est-il fondé ?

Jésus a donné aux apôtres le pouvoir de chasser les démons.

« Jésus monta sur la montagne. Il appela ceux qu'Il voulait, et ils vinrent auprès de Lui. Il en établit douze, pour les avoir avec Lui et pour les envoyer prêcher avec le pouvoir de chasser les démons » (*Mc 3, 1-15 ; Mt 10,1 ; Lc 9,1*). Ils s'appuieront alors sur la présence de l'Esprit par lequel le Prince de ce monde est jugé (*Jn 16,11*). Et cette puissance spirituelle sera même l'un des signes de l'authenticité de la foi de ceux qui croiront par la suite au Message : « Voici les miracles qui accompagneront ceux qui auront cru : en Mon Nom ils chasseront les démons » (*Mc 16,17 ; Ac 8,7*). Dès le début de sa vie, Jésus lui-même a eu à s'affronter à Satan « En ce temps-là Jésus vint de Nazareth en Galilée et Il fut baptisé par Jean dans le Jourdain...

Aussitôt l'Esprit le poussa dans le désert où Il passa quarante jours tenté par Satan » (*Mc 1,9*) Et tout au long de sa vie Il continua à s'affronter à lui, « guérissant tous ceux qui étaient sous l'emprise du Diable, car Dieu était avec lui » (*Ac 10,38*).

Cette oeuvre de guérison manifestait en effet à l'évidence le sens de sa mission, de sa venue sur terre : libérer les hommes du péché, de ses suites et de son auteur, Satan. Ce dernier ne renonça pas en effet après l'échec de sa première tentation : « Après l'avoir tenté de toutes les manières au désert, le diable s'éloigna de lui jusqu'à un moment favorable » (*Lc 4,13*). Ce moment arriva avec l'heure des ténèbres de la Passion. Mais là encore « obéissant jusqu'à la mort », Jésus repoussa le dernier assaut de Satan par sa Croix : d'où l'imposition de la Croix dans le rite d'exorcisme. Et sa victoire éclatera dans la Résurrection : quand son Père le relève d'entre les morts et le fait asseoir à sa droite dans les Cieux, quand Il met tout sous ses pieds. (*Cf Heb 1,22*).

Jésus était envoyé par son Père pour libérer l'homme du démon.

Lorsque les temps ont été accomplis, Dieu a envoyé son Fils, né d'une femme, né sous la Loi, afin qu'il rachetât ceux qui étaient sous la Loi, afin que nous recevions l'adoption » (*Ga 4,3-5*). Il nous a délivrés de la puissance des Ténèbres et transportés dans le Royaume du Fils de son Amour en qui nous avons la rémission, la rédemption des péchés. (*Cf Col 1,13-14*) C'était un combat contre la mort : « Par sa mort Il a anéanti celui qui a la puissance de la mort, c'est-à-dire le diable » (*Heb 2,14*). Pourquoi cette délivrance ? Parce qu'à l'origine l'homme créé « saint et juste dans la vérité, à l'image de Dieu » (*Eph 4,24*) a été tenté par Satan. Il a alors abusé de la liberté dont Dieu l'avait gratifié. Le diable lui-même, selon la tradition biblique, avait été créé bon et libre par Dieu. Car tout ce que Dieu a fait est bon. Et le diable serait bon s'il était resté dans l'état dans lequel Dieu l'avait créé. Mais il usa mal de sa liberté et de ce qu'il avait reçu de Dieu : il s'éloigna alors de Dieu non plus comme un Prince mais comme un Adversaire !

Par son premier péché de désobéissance, l'homme tombait alors sous le joug du démon et de la mort. Il devenait esclave du péché. D'où ce dur combat contre la puissance des ténèbres qui a commencé dès les origines, durera, le Seigneur nous l'a dit, jusqu'au dernier jour. Il durera comme l'ivraie et le bon grain dureront ensemble étroitement mêlés jusqu'à la moisson (*Cf Mt 13,30*). Alors celui qui persévérera jusqu'à la fin sera sauvé (*Cf Mt 24,13*). Dans la suite, l'Eglise a toujours exercé cette mission de salut reçue du Christ. En effet, les Actes des Apôtres

témoignent dès le début des premières communautés, d'un souci constant de maintenir cette mission de salut et de délivrance.

L'Eglise prie pour que les fidèles soient délivrés des assauts de Satan « Ne nous induis pas en tentation mais délivre-nous du Malin (Mt 3, 13) Elle exerce plus particulièrement cette mission par l'exorcisme. Elle la signifie dans les sacrements, dès l'initiation baptismale qui se présente comme une sorte de combat spirituel contre le pouvoir du démon. L'Eglise participe à la victoire du Christ sur le diable, car le Christ a donné à ses disciples le pouvoir de chasser les démons. On voit ainsi l'Apôtre Paul enjoindre à l'esprit de Python » d'une voyante-devin « Je te l'ordonne au Nom de Jésus-Christ de sortir d'elle, et il sortit à l'heure même » (Ac 16, 18). L'Eglise exerce ce pouvoir victorieux, moyennant la Foi dans le Christ et la Prière. Un pouvoir qui dans des cas spécifiques, peut prendre la forme de l'exorcisme.

A certains moments l'oppression du démon se fait davantage sentir.

« Le mystère d'iniquité » (2 Thes 1, 7) continue en effet à agir : « Nous n'avons pas à agir contre la chair et le sang, mais contre les princes de ce monde de ténèbres, contre les esprits méchants dans les lieux célestes. C'est pourquoi prenez toutes les armes de Dieu, afin de pouvoir résister dans les mauvais jours, et tenir après avoir tout surmonté » (Eph 6, 12-13). Ces jours mauvais, ce sont en particulier ceux où le démon manifeste sa hargne par des oppressions, des obsessions, des vexations qui vont plus loin que la simple tentation. Dans cette nuit obscure, le mystère de la Miséricorde de Dieu semble même s'obscurcir. C'est alors que l'Eglise, Corps du Christ Jésus, va supplier le Seigneur tout-puissant d'Amour pour qu'Il délivre le fidèle de cette action malfaisante et l'en protège par la suite par la prière de délivrance, par la prière de l'exorcisme.

L'exorcisme est tout d'abord un ministère d'aide spirituelle et de délivrance.

Personne ne devient exorciste motu proprio. L'exorciste est nommé directement par l'ordinaire du lieu, c'est-à-dire le plus souvent l'évêque, pour ce ministère de délivrance et d'aide spirituelle. « Personne ne peut légitimement prononcer des exorcismes sur les possédés, à moins d'avoir obtenu de l'ordinaire du lieu une permission particulière et expresse ». (CIC Can 1172 § 2)

L'exorcisme est un ministère qui n'est pas facile, aussi le Droit de l'Eglise demande-t-il que le prêtre choisi pour l'exercer soit *pieux, éclairé prudent et de vie intègre*. Et la tradition de l'Eglise l'invite à se munir des remèdes recommandés par le Seigneur Lui-même : « Rien ne peut faire sortir cette espèce de démon, sauf le jeûne et la prière » Alors il pourra exercer son ministère de compassion, de discernement, de prière.

Il faut voir dans un ministère de discernement et de prudence.

L'ancien Rituel de l'exorcisme énonçait dès le début cette sage règle de prudence : ne pas croire trop facilement une personne obsédée par le démon, alors qu'elle souffre simplement de quelque trouble psychologique, ou qu'elle s'est laissé égarer par son imagination et l'entourage la croit bel et bien tourmentée par

Satan : « D'abord, que l'exorciste ne croit pas facilement que quelqu'un est possédé par le démon, mais qu'il relève des signes nets auxquels on distinguera les possédés de ceux qui souffrent de mélancolie ou de quelque autre maladie ». Il ne s'agit pas en effet de voir le démon partout : « Dès qu'on parle d'une intervention diabolique, énonce la Congrégation pour la Doctrine de la Foi dans un document daté du 26 juin 1975, l'Eglise fait toujours place, comme pour le miracle, à l'exigence critique. Il lui faut laisser place ouverte à la recherche et à ses résultats..

Au nom de la prudence et de l'objectivité, aussi il faut discerner clairement entre l'action réelle du démon et la crédulité ou la crainte qui pousse quelqu'un à se croire l'objet d'un mauvais sort ou d'un envoûtement. L'exorciste ne refusera pas pour autant de l'aider spirituellement et parfois psychologiquement, mais sans prononcer d'exorcisme. Il l'associera seulement à certaines prières de pacification et de confiance qu'il récitera avec lui. A titre d'exemple on peut mentionner le Notre Père. On peut également réciter cette prière confiante adressée à la sainte Vierge Marie :

« Souvenez-vous, Ô très pieuse Vierge Marie, qu'on n'a jamais entendu dire qu'aucun de ceux qui ont eu recours en votre protection, imploré votre assistance et réclamé votre secours, ait jamais été abandonné. Animé de la même confiance, j'accours à vous, Ô Vierge des vierges, Ô ma Mère, je me réfugie près de Vous. Me voici à Vos pieds, gémissant sous le poids de mes péchés ; ne refusez pas ma prière mais daignez l'exaucer ».

On peut aussi recourir à un passage d'Evangile, voire la prière traditionnelle à saint Michel :

« Saint Michel Archange délivre-nous dans le combat, Sois notre secours contre la méchanceté et les attaques du démon, Que Dieu lui commande. Et toi chef de l'armée céleste, refoule en enfer par la force de Dieu, Satan et les autres esprits mauvais qui rôdent dans le monde en vue de perdre les âmes... »

Les signes qui justifient une intervention diabolique.

C'est avec une grande réserve et discernement que l'exorciste identifiera une possible intervention diabolique. Classiquement on en retenait dans le passé trois signes indicatifs : le fait de parler des langues inconnues, de dévoiler des faits distants et ignorés, et de faire preuve de forces physiques débordant les capacités naturelles. Or, on sait à l'heure actuelle que ces trois phénomènes sont en voie d'être expliqués progressivement par la parapsychologie avec une relative objectivité. Mais à quels signes indicatifs certains, l'exorciste peut-il donc reconnaître une véritable intervention du démon, spécialement sous la forme d'une « possession » ? Il peut la reconnaître à trois ensembles de signes :

- une aversion prononcée pour les valeurs religieuses. Le Malin est d'abord l'ennemi de Dieu et de toutes les choses qui relient les fidèles à l'action salvifique de Dieu. Le démon est donc d'abord l'ennemi de Dieu et des moyens d'union à Dieu. Il est l'ennemi des vertus théologiques et des sacrements, l'ennemi des dons de l'Esprit-Saint et des vertus morales.

- l'appartenance à des sectes qui engagent réellement à des choix sataniques,
- la présence de certains traits que le pape Paul VI évoquait en ces termes « La négation de Dieu exprimée de manière radicale », « le mensonge qui s'affirme contre la vérité évidente », « l'amour étouffé par un égoïsme froid et cruel », « le Nom du Christ objet de haine farouche », « le désespoir présenté comme seule perspective ». Mais l'on oubliera pas que tel ou tel de ces traits peut relever aussi d'un trouble mental.

La prière de l'Eglise arrache alors quelqu'un à ce climat de haine destructrice qui est signe de mort : « Celui qui n'aime pas son frère est un homicide », et « le diable est homicide », dit l'Apôtre Jean (*Jn 8,44*). Mais il faut également chercher, comme pour l'envoûtement, du côté de l'environnement humain certains milieux fermés, certaines périodes troublées. On cherchera aussi du côté du psychologique : maladies, dépressions nerveuses, passages de la puberté et de la ménopause, les déséquilibres endocriniens. Du côté du psychologique lors d'une bouffée délirante, toutes sortes d'hallucinations sont possibles : visuelles, tactiles, olfactives ; jusqu'à avoir l'impression que la pensée est prise, « possédée » par une volonté extérieure.

Il ne faut donc pas identifier comme une manifestation de Satan ce qui n'est qu'un simple trouble psychologique. C'est donc dire que le prêtre exorciste ne pratiquera que rarement le rite d'exorcisme, et seulement après enquête approfondie et consultation si possible d'experts en médecine et en psychiatrie (des experts ayant toutefois un véritable sens des choses spirituelles). Le ministère de l'exorciste est ainsi souvent pluridisciplinaire dans sa phase de discernement.

Le rite de l'exorcisme comporte traditionnellement des gestes et des paroles : des rites symboliques.

Tout d'abord trois gestes essentiels qui font partie de la Tradition liturgique en christianisme :

- la Croix montrée au fidèle tourmenté avant de tracer sur lui ce signe de la victoire du Christ sur Satan,
- l'imposition des mains, qui est appel à la puissance de l'Esprit-Saint pour qu'il prenne sa place totale et unique en ce fidèle qui est depuis son baptême « temple du Saint-Esprit »,
- l'aspersion de l'eau bénite qui fait mémoire de la purification par l'eau du Baptême, de la renaissance du fidèle à la pleine vie après avoir traversé les eaux de la mort et du mal.

Les paroles ensuite articuleront le rite autour des éléments classiques de toute célébration :

- des lectures de l'Écriture, spécialement de l'Évangile qui est la force de Dieu pour le croyant et rappelle la force du Christ sur le Malin,

- des Psaumes qui disent la confiance du fidèle tourmenté en la protection du Très-Haut,

- une prière litanique pour appeler les Saints à joindre leur intercession à la demande d'intervention de la Miséricorde de Dieu,
- le Credo et le Notre Père qui affirment la Foi de toute l'assemblée en la Tendresse toute-puissante du Seigneur Maître de l'Univers visible et invisible,
- La formule de l'exorcisme, déprécative (supplication adressée à Dieu en faveur du fidèle malade) ou imprécative (ordre adressé au diable de quitter le fidèle qui est sous son emprise).

Et comme dans toute liturgie, la célébration s'introduit par un rite d'ouverture et se conclut par une action de grâce et une bénédiction.

Le prêtre et le fidèle tourmenté qui vient le consulter
doivent toujours prier ensemble.

Même dans la simple prière de délivrance qui n'est pas l'exorcisme proprement dit, le prêtre priera toujours avec celui qui vient le consulter. Oui, il est bon d'inviter la personne à prendre part à sa propre délivrance, lorsque cela est possible. De plus on peut recueillir des signes précieux sur la présence du Malin pendant la prière ou pendant l'exorcisme : le fait par exemple d'aller à contre-courant provoque des remous, et ce n'est pas négligeable pour vérifier la présence de l'Adversaire. Ainsi l'exorcisme risque moins d'apparaître comme un signe magique, mais se trouve vraiment comme une source de renouveau spirituel. Bien des fidèles tourmentés s'engagent dans la pratique religieuse après leur délivrance pour repousser l'ennemi en s'attachant au Christ. Il s'agit en effet d'aider ce frère inquiet à remettre Dieu et sa Paix dans toute sa vie :

En pardonnant à celui ou à ceux qui lui auraient fait ou voulu du mal. « Le pardon des offenses est le bouclier de Dieu. »

D'ailleurs la situation généralement ne pourra évoluer qu'avec le pardon et l'abandon de tout soupçon, de toute haine, de toute inimitié :

- en évoquant éventuellement devant Dieu les souvenirs traumatisants du passé, en Lui demandant pardon pour les pratiques mauvaises,
- en « déposant le fardeau » enfin, et en plongeant dans la Confiance.

Cette prière s'appuie sur la Foi en la présence, chez ce frère croyant, du caractère baptismal comme marque et présence toujours vivante de Jésus Sauveur qui continue son Œuvre de délivrance du Mal et du Malin. Mais la grâce agit aussi dans la nature. Et, comme le corps, l'âme et l'esprit sont en interaction constante ;

la prière récitée avec le fidèle tourmenté pourra manifester ses effets bénéfiques à chacun des niveaux. L'acte de réconciliation avec Dieu et avec les autres, « ceux qui me veulent du mal », manifestera ses effets dans la réconciliation avec soi-même. D'où son accompagnement de guérison. Car la pacification intérieure guérit. Et, comme par ricochet, cette réconciliation, délivrance, atteindra les réalités extérieures obsédantes et en libérera le frère tourmenté : les manifestations dans le corps, voire dans les objets, les animaux et les biens, car l'homme et son environnement sont liés. Aussi le prêtre prononçant par exemple une prière de bénédiction sur une maison dite « hantée » prononcera toujours une prière de réconciliation, délivrance pour les personnes qui l'habitent.

Tel est le ministère de l'exorciste, ministère d'accueil et d'écoute, de discernement et de libération, de prière et de réconciliation. L'exorciste aujourd'hui, au Nom de Jésus-Christ, poursuit cette tâche de délivrance du Malin. Aujourd'hui, l'exorciste, par et dans le ministère de l'Eglise, prolonge sa mission et redit la parole qui sauve. Il le fait au nom de l'Eglise. Le prêtre exorciste n'a aucun pouvoir surhumain, il ne peut ni accorder des faveurs, ni dire une parole magique. Mais prêtre de Jésus-Christ, en Eglise, il peut compatir à une détresse, prier Dieu avec foi et demander la grâce du Seigneur, éventuellement la guérison spirituelle de quelqu'un qui a besoin du secours d'en Haut. Pas de magie noire en tout cela !

Il est absolument important de souligner dans toute rencontre avec un « patient » la nécessité pour le prêtre exorciste (comme d'ailleurs pour tout prêtre en général), la nécessité, dis-je, d'une grande qualité d'écoute. Il faut prendre le temps d'être présent, de ne pas être pressé, d'être toute attention vis-à-vis de celui ou de celle qui vient nous confier une partie de sa vie, ce qui est souvent très profond : une cicatrice, une souffrance parfois cachée aux plus proches. Il faut souvent demander la permission de prendre quelques notes, pour ne rien oublier. Il faut éventuellement poser des questions, mais surtout écouter longtemps une tranche de vie, les liens avec les autres, les peines du corps ou du cœur qui sont à l'origine de cet appel au secours. Il faut de notre part prendre très au sérieux toutes les confidences qui nous sont faites. La confiance est déjà une libération et une vraie délivrance. Souvent le malade avouera au prêtre qu'il consulte pour sa délivrance « Tout ce que je viens de vous dire, je ne l'ai encore confié à personne d'autre, et cela m'a fait du bien de vous parler à cœur ouvert, sans rien vous cacher. »

Après cette première phase, vient alors ce qu'on peut appeler le second temps de la consultation le discernement. Dans la plaie dévoilée, y a-t-il place pour une intervention de puissance obscure du démon pour l'appeler par son nom ? L'exorciste aura à procéder à une catéchèse bien appropriée vis-à-vis de son patient. Oui, la catéchèse doit aborder et creuser une redécouverte de l'Amour qui pardonne. Souvent, l'emprise du diable se manifeste dans l'agressivité et la haine. Le malheur, pense-t-on, vient de celui ou de celle qui m'en veut et a attiré sur moi toutes les épreuves qui m'accablent. Le recours au Christ Sauveur vient rendre l'espérance et la force de lutter contre le mal. Mais il faut aussi que le changement d'attitude profonde s'accompagne du pardon vis-à-vis de celui ou de celle auquel est accroché - très souvent de manière gratuite - l'origine du mauvais sort. Il importe de dominer le regard mauvais, de réduire la distance, au moins de ne plus alimenter l'imagination des soupçons. Même s'il paraît très difficile de tarir en soi la décharge

affective qui s'exerce contre l'autre, il faut retrouver le sens évangélique d'un pardon exigé par la prière du « Notre Père ». A cette condition seulement, le cœur du chrétien retrouve le Cœur du Christ, son Sauveur.

Le travail que peut faire le prêtre exorciste est avant tout, comme vous avez pu vous en rendre compte, essentiellement une Œuvre de Miséricorde. Qu'est-ce à dire ? Lorsque quelqu'un vient le trouver pour lui dire son trouble et ses questions, il s'agit d'abord de quelqu'un qui souffre, dont le cœur a été ébranlé par un choc, une blessure. Et il faut que cette blessure soit assez profonde pour que le fidèle ait fait toutes les démarches qui l'amènent jusqu'au bureau du prêtre. Le prêtre exorciste ne doit pas faire de publicité, il devrait éviter de donner son adresse et son numéro de téléphone sur les journaux comme le font les pseudo exorcistes qui s'apparentent du reste aux charlatans et autres médiums, voyants et marabouts.

Avec tact et patience, l'exorciste essaiera de voir les tenants et les aboutissants d'une situation qui lui est présentée. Le diable est ennemi de l'amour : il est l'être de la discorde, de la violence et du mensonge. Et il appartient au prêtre exorciste mandaté de l'atteindre et de le désarmer par les fruits de l'Esprit dont parle saint Paul dans sa lettre aux Galates : amour, joie, patience, bonté, bienveillance, foi, douceur, maîtrise de soi (*Galates 5,22-23*).

Pour mettre un terme aux exorcismes illicites et partant nocifs qui ont cours dans plusieurs diocèses ces derniers temps, il est important de savoir que le ministère de l'exorcisme doit être exercé en dépendance stricte de l'Evêque diocésain, (*et conformément au canon 1172*), à la Lettre de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi du 29 septembre 1985 et au Rituel Romain.

Il me semble qu'il ne serait pas du tout superfétatoire de souligner ici quelques-unes des dispositions disciplinaires prescrites par la Congrégation pour la Doctrine de la Foi dans un document signé le 14 septembre 2000 par l'actuel souverain Pontife alors Préfet de ladite Congrégation.

- L'évêque diocésain doit nécessairement intervenir avec son autorité quand il y a des abus dans les célébrations de guérisons liturgiques et non-liturgiques, en cas de scandale évident pour la communauté des fidèles, ou quand il y a de graves manquements aux normes liturgiques.
- L'évêque diocésain est en droit de promulguer des normes pour son Eglise particulière à propos des célébrations liturgiques de guérison, (*selon le canon 838 § 4*).
- Les prêtres qui préparent des célébrations liturgiques de ce genre doivent se conformer à ces normes dès avant la cérémonie.
- L'autorisation doit être explicite, même si les célébrations sont organisées par des évêques ou des cardinaux de la Sainte Eglise Catholique, ou si certains de ceux-ci y participent. L'évêque diocésain a le droit de la refuser à un autre évêque, s'il a pour cela une raison juste et proportionnée.

Evidemment, le recours à la prière et/ou à l'exorcisme n'exclut pas, mais encourage à faire usage des moyens naturels utiles pour conserver la santé. Il incite les fils de l'Eglise à prendre soin des malades et à leur apporter soulagement dans le corps et dans l'esprit, en cherchant à vaincre la maladie. En effet, il est dans le plan de Dieu que l'homme lutte de toutes ses forces contre la maladie, qu'il poursuive ce bien qu'est la santé afin de pouvoir remplir intégralement sa tâche dans la société et dans l'Eglise. L'acceptation de la Volonté de Dieu étant acquise, le désir du malade d'obtenir la guérison est une chose bonne et profondément humaine, surtout quand elle se traduit par la prière confiante adressée à Dieu.

Le Siracide exhorte le fidèle à la prière en ces termes « Mon fils, quand tu es malade ne te révolte pas, mais prie le Seigneur et Il te guérira » (Si 38,9). Cependant, même les prières les plus intenses n'obtiennent pas la guérison de toutes les maladies.

Ainsi saint Paul doit-il apprendre du Seigneur que « Ma grâce te suffit ; car Ma Puissance se déploie dans la faiblesse » (2 Cor 12,9), et que les souffrances à endurer peuvent avoir le sens que « Je complète en ma chair ce qui manque aux épreuves du Christ pour son Corps qui est l'Eglise » (Col 1,24). Voilà pourquoi en priant pour une cause nous devons toujours demander que la Volonté de Dieu soit faite.

Dans l'espoir que ces quelques pages, écrites à l'intention aussi bien des fidèles que des pasteurs, les aideront à mieux connaître celui qu'on appelle exorciste, et à mieux apprécier le ministère de ce dernier, la place et la finalité de la prière pour la délivrance. Je prie le Seigneur Jésus d'être la force et le courage de chacun dans sa lutte contre la souffrance et le mal sous toutes ses formes.

Jésus Seigneur, Jésus Sauveur, Jésus Vainqueur, *nous comptons sur Toi, mais viens en aide à notre manque de Foi !*

Nkongsamba le 10 Juin 2005.

+ Dieudonné WATIO
Evêque de Nkongsamba